

Pour plus d'informations

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer au 819-363-3810 ou par courriel à villedekingseyyfalls@kingseyyfalls.ca

Vous pouvez transmettre votre demande avec toutes les pièces justificatives à l'adresse suivante :

Programme de subvention pour l'achat de couches de coton
Ville de Kingsey Falls
401, boul. Marie-Victorin
Kingsey Falls (Québec) JOA 1B0



Programme de subvention pour l'achat de couches de coton

Sauvez la planète... Changez de couches !



Objectifs du programme

Afin de contribuer à la protection de l'environnement, la Ville de Kingsey Falls a lancé en 2008 un programme de subvention pour les familles qui opteront pour l'achat et l'utilisation de la couche de coton.

Note importante

Les feuillets jetables pour couches de coton ne doivent pas être jetés à la toilette puisque ceux-ci causent des bris aux équipements sanitaires de la Ville.



Avantages

À partir de la naissance jusqu'au moment où il atteindra le stade de la propreté, votre bébé vivra de multiples changements de couche. Si vous utilisez des couches jetables, cela représente environ une tonne de déchets qui prendront près de 500 ans à se décomposer.

Les couches jetables contiennent un bon nombre de produits chimiques et sont faites d'une matière qui laisse peu respirer la peau. Ces caractéristiques sont susceptibles de favoriser l'irritation cutanée et les rougeurs. Les couches de coton ont l'avantage d'être constituées de matières naturelles et permettent à la peau de mieux respirer, ce qui limite l'irritation de la peau.

Finalement, les couches lavables sont sans contredit un avantage économique. Bien qu'elles soient plus coûteuses que les couches jetables, leur caractère réutilisable permet de faire des économies à long terme.

Admissibilité

Toutes les familles de bébés âgés de moins de douze mois et résidant sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls peuvent se prévaloir de cette aide financière au montant maximal de 100 \$.

Conditions de remboursement :

- ◆ Présenter les documents suivants à la Ville de Kingsey Falls dans un délai de 6 mois suivant l'achat :
 - ⇒ La(les) facture(s) originale(s) détaillée(s) et payée(s) des couches de cotons achetés (peu importe la marque ou le lieu d'achat);
 - ⇒ Une preuve de naissance de l'enfant;
 - ⇒ Une preuve de résidence (comptes : taxes, services publics, etc.).
- ◆ Signer un contrat d'engagement d'honneur à utiliser les couches de coton .

**Une subvention par enfant.*

